

Journées Scientifiques AGAP Qualité 2019



OBJECTIFS

Les quatorzièmes journées de l'AGAP Qualité seront accueillies à Pau par l'Université de Pau – Pays de l'Adour dans le Bâtiment Duboué.

L'objectif principal est de rassembler en un même lieu le monde professionnel et les chercheurs de la géophysique appliquée non pétrolière. C'est une occasion unique pour regrouper des représentants de la recherche académique, des prestataires de service ainsi que des donneurs d'ordre autour de sessions techniques accessibles à tous et illustrant ces différents points de vue. Elles permettent également de faire le point sur les évolutions réglementaires et sur les souhaits de la profession vis-à-vis de sujets comme les certifications, normalisations, etc.

Toutes les thématiques de la géophysique appliquée sont recevables pour ces journées. Une attention particulière sera portée cette année sur les applications de la géophysique dans les domaines de l'environnement, de l'hydrogéologie, et des risques naturels. Par ailleurs, les innovations techniques ou méthodologiques récentes, tous domaines d'application confondus, sont également les bienvenues.

En complément à ces journées, nous vous proposons, dans l'esprit de nos précédentes journées à St Briec, Nancy et Grenoble, d'adjoindre des exposés invités qui seront axés cette année sur des avancées scientifiques récentes.

Dates clés :

- **Vendredi 28 Juin 2019** : date limite pour l'envoi des résumés étendus (4 pages max) qui constitueront les actes de ces journées.
- **Vendredi 13 Septembre 2019** : date limite pour les inscriptions à coût réduit.
- **Vendredi 11 Octobre 2019** : date limite pour les inscriptions.



Programme prévisionnel

Lundi 28 Octobre 2019

13h00 – 14h00 :	Accueil & inscriptions
14h00 - 14h30 :	Introduction aux journées
14h30 – 18h00 :	Session de communications
18h00 – 19h00 :	Visite de la coopérative de Jurançon (sous réserve d'acceptation)

Mardi 29 Octobre 2019

9h00 – 9h30 :	Accueil & inscriptions
9h30 – 12h00 :	Session de communications et ateliers
12h00 :	Repas
14h00–18h00 :	Session de communications et ateliers
Soirée :	Dîner de gala

Mercredi 30 Octobre 2019

9h00 – 12h00 :	Session de communications
12h00 :	Repas

AGAP Qualité (www.agapqualite.org) est une association créée en 1992 par quatre organismes d'études géophysiques de subsurface : le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) ; la CGG (Compagnie Générale de Géophysique) ; la CPGF (Compagnie de Prospection Géophysique Française) et le LCPC (Laboratoire Central des Ponts et Chaussées). AGAP Qualité regroupe à présent, au sein de plusieurs collèges, des donneurs d'ordres, des prestataires géophysiques, des fabricants de matériel et des scientifiques. Une des missions de l'AGAP Qualité consiste à promouvoir la bonne utilisation des méthodes de géophysique appliquée en termes de qualité du service rendu au client.

La première action concrète de cette association a été de publier le « Code de Bonne Pratique ». Cet ouvrage comprend une série de 75 fiches présentant chaque technique géophysique, des tableaux d'adéquation « techniques – besoins », ainsi qu'un guide d'application de la norme ISO 9001 à l'activité géophysique. Il a été complété récemment par un guide de recommandation à l'usage des clients et des donneurs d'ordres afin de les aider dans la rédaction des documents contractuels et dans le suivi de la qualité des prestations qui leur sont proposées puis fournies.

AGAP Qualité travaille actuellement à la rédaction d'une nouvelle version du Code de Bonne Pratique, afin d'y intégrer de nouvelles méthodes et de nouvelles pratiques. Les fiches mises à jour sont d'ores et déjà accessibles sur le site internet d'AGAP Qualité.

La série des « Cahiers de l'AGAP », ouvrages pragmatiques illustrant la mise en œuvre concrète et l'interprétation des techniques géophysiques, vient compléter utilement ces documents généraux. Un dernier ouvrage sur la sismique en forage a été édité cette année (co-édition AGAP Qualité – EDP Sciences).

Enfin AGAP Qualité souhaite organiser prochainement des sessions de formation aux méthodes géophysiques, destinées aux donneurs d'ordre, mais également vers les bureaux d'étude.

Consignes pour la soumission des manuscrits (Résumés étendus de quatre pages)

Les communications pourront être présentées oralement ou par voie d'affiches. Le conseil scientifique des journées évaluera les résumés et proposera aux auteurs une des solutions, éventuellement avec des corrections (système de lecteurs).

La durée des communications orales devrait être d'une quinzaine de minutes suivies d'une dizaine de minutes de discussion

Les communications retenues sous forme d'affiches seront présentées en séance plénière par un des auteurs (de l'ordre de 5 minutes, maximum 5 diapositives).

Pour les manuscrits (quatre pages maximum)

Les manuscrits (communication orale ou poster – préciser éventuellement la préférence) seront soumis sous la forme électronique sous le format Word sans mise en page automatique. Le comité scientifique pourra décider de retenir ou non le projet après avis de deux rapporteurs.

La longueur maximum des résumés étendus sera de quatre pages. Mise en page 21 x 29,7 avec des marges de 2,5 cm de chaque côté. Le texte sera dactylographié en police Arial simple 10 points. Les figures seront incluses dans le texte. Elles peuvent être en couleur. Il est recommandé d'inclure un résumé en anglais de quatre lignes après les adresses des auteurs.

Le titre sera en police Arial 14 points, gras centré, en minuscules.

Les noms des auteurs seront en police Arial 10 points gras centré en minuscules, avec les prénoms en entier, le nom de l'orateur sera souligné.

Les adresses et courriels des auteurs seront en police Arial 10 points, centré.

Les titres de paragraphes seront également en police Arial 10 points, gras centré en minuscules.

La bibliographie sera conforme aux usages dans les publications scientifiques.

Une liste de mots clés (5 à 10 maximum) sera mentionnée sur la dernière ligne du manuscrit.

Le résumé étendu de 4 pages
est à envoyer au secrétariat des journées :

Courriels : agapq2019@gmail.com

AVANT le :
Vendredi 28 Juin 2019

Comité Scientifique : Conseil AGAP Qualité

Comité d'organisation : D. Rousset, M. Hayet, J.-C. Gourry, P. Frappin

BULLETIN D'INSCRIPTION
JOURNÉES AGAP - QUALITE- 28 –30 Octobre 2019, Pau

à retourner impérativement avant le **11 Octobre 2019** à

Par mail

agapq2019@gmail.com

Par courrier :

A l'attention de M. P. Brunel
AGAP Qualité
77 Rue Claude Bernard,
75013 Paris.

Tel : 06 71 67 64 21

Remplir un bulletin par personne inscrite

Nom : _____ Prénom : _____

Société ou organisme : _____ Fonction : _____

Adresse postale : _____

e-mail : _____ Téléphone : _____

Tarifs	Inscription jusqu'au 13/09/2019	Inscription à partir du 14/09/2019
Membres de l'AGAP**	260 €	300 €
Non membres de l'AGAP**	300 €	350 €
Etudiants***	90 €	100 €
Dîner de gala supplémentaire	80 €	80 €
STANDS POUR EXPOSANT (Le prix comprend le stand avec les droits d'une inscription**)	500 €	500 €

Je souhaite régler mes frais d'inscription pour un montant de € TTC

Par chèque libellé à l'ordre de « AGAP-Qualité »
Accompagné du bulletin d'inscription

Par virement bancaire, en précisant en libellé le nom de la manifestation et le nom du participant
ASS POUR LA QUALITE EN GEOPHYSIQUE
APPLIQUEE AGAP
LA BANQUE POSTALE, Paris IdF Centre Financier,
11 rue Bourseul, 75900 Paris Cedex 15
Code banque 20041, code guichet 0001
N° de compte 1339027V020 clé 58
IBAN : FR36 2004 1000 0113 3902 7V02 058
BIC : PSSTFRPPPAR

A réception d'une facture. Bon de commande accompagné du bulletin d'inscription à envoyer au secrétariat AGAP-Qualité

Modalités de participation

- Remplir un bulletin d'inscription par personne
- Les droits d'inscriptions comprennent :
 - ** l'accès aux sessions, le déjeuner et les pauses café, le dîner de gala
 - *** idem sans le dîner de gala. Joindre la photocopie de la carte d'étudiant, moins de 27 ans.
- L'AGAP-Qualité est une association loi de 1901 non soumise à la TVA
- Toute annulation doit être formulée par écrit au secrétariat des journées AGAP-Qualité **au plus tard le 1^{er} octobre 2019**. Aucun remboursement ne sera effectué après cette date.

Association AGAP-Qualité, SIRET : 413 277 955 00014 ; Association déclarée au JO du 17/02/1993, p 603, n° 2423